

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-septième session

**PROPOSITION VISANT À MODIFIER LA DÉNOMINATION ET LE MANDAT
DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RELATIONS ENTRE L'OIM ET LES NATIONS UNIES
ET LES QUESTIONS Y AFFÉRENTES**

**PROPOSITION VISANT À MODIFIER LA DÉNOMINATION ET LE MANDAT
DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RELATIONS ENTRE L'OIM ET LES NATIONS UNIES
ET LES QUESTIONS Y AFFÉRENTES**

Introduction

1. À sa treizième session, le Comité permanent des programmes et des finances avait décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions relatives à la Stratégie de l'OIM. Sous la présidence du Président du Conseil, le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM s'est réuni pour la première fois le 13 février 2014.
2. En ce qui concerne les relations entre l'OIM et les Nations Unies, le Groupe de travail a examiné les rapports entre les deux organisations et a réfléchi à la question de savoir quelle formule servirait au mieux l'intérêt des États Membres, des migrants et de l'Organisation elle-même : maintenir le statu quo ou modifier la nature de ces rapports. Quant à la Stratégie de l'OIM, il a examiné le rôle de l'Organisation et la portée de ses fonctions, et a cherché à déterminer si des changements devaient être apportés à la Stratégie.
3. Après la signature d'un nouvel accord régissant les relations entre l'OIM et l'Organisation des Nations Unies en 2016, le Directeur général a proposé, à la réunion du 25 octobre 2016, que le Groupe de travail poursuive ses travaux. Lors d'une réunion ultérieure, tenue le 28 avril 2017, le Groupe de travail a confirmé son intention de poursuivre ses activités et de continuer à s'intéresser aux relations entre l'OIM et les Nations Unies ainsi qu'à la Stratégie de l'OIM.
4. À sa réunion du 24 mai 2017, le Groupe de travail s'est mis d'accord sur son mandat révisé et a proposé d'être rebaptisé en Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes. Les modifications apportées à sa dénomination et à son mandat, sur la base d'une proposition du Directeur général, ont été approuvées par le Comité permanent des programmes et des finances à sa vingtième session.
5. Lors d'une réunion conjointe du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes et du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, tenue le 22 mai 2019, plusieurs États Membres ont jugé que le Groupe de travail devait envisager de réviser son mandat, étant donné que l'OIM faisait désormais partie du système des Nations Unies.
6. L'Administration estime que le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes devrait poursuivre ses travaux, car il constitue une enceinte utile qui lui permet d'échanger des vues avec les États Membres sur des questions qui revêtent une importance capitale pour le fonctionnement de l'Organisation, tout en garantissant la transparence et l'adhésion pleine et entière des États Membres.
7. Afin d'assurer la cohérence et la continuité avec les domaines clés dont s'occupe le Groupe de travail depuis sa création, l'Administration propose que celui-ci continue d'examiner la portée et la nature des partenariats de l'OIM avec le système multilatéral, y compris, sans s'y limiter, le rôle et les responsabilités de l'Organisation au sein du système des Nations Unies et leurs conséquences pour l'OIM.
8. L'Administration propose en outre que le Groupe de travail centre ses délibérations sur la gouvernance de l'Organisation. Étant donné l'augmentation rapide du nombre de Membres de l'Organisation ces dernières années, elle souhaite engager des discussions avec les États Membres sur

la structure et le fonctionnement des organes directeurs de l'OIM et des mécanismes connexes pour que ces enceintes institutionnelles clés restent adaptées et permettent à l'Organisation d'être suffisamment responsable et transparente à l'égard de ses États Membres.

Résultat des discussions

9. À la vingt-septième session du Comité permanent, plusieurs États Membres se sont déclarés favorables à la nouvelle dénomination et au nouveau mandat proposés pour le Groupe de travail, tandis que d'autres ont suggéré d'apporter quelques modifications au projet de texte. Le Directeur général a pris note du consensus qui s'était dégagé sur la nécessité de revoir le mandat du Groupe de travail et de mener de plus amples consultations. Il a aussi été convenu qu'une décision devrait être prise si possible avant la session suivante du Comité permanent. Un compte rendu plus détaillé des discussions est donné dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa vingt-septième session (document S/27/15).

10. À l'issue de consultations avec les États Membres intéressés et d'une concertation ultérieure avec le Bureau du Conseil de l'OIM, le mandat révisé du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM est joint en annexe du présent document.

Annexe

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PARTENARIATS, LA GOUVERNANCE
ET LES PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES DE L'OIM**

PROJET DE MANDAT

1. En ce qui concerne les **partenariats** :
 - a) Examen du rôle et des responsabilités de l'OIM au sein du système des Nations Unies et échange de vues sur la question, y compris au regard des pratiques institutionnelles des Nations Unies en matière de contrôle ;
 - b) Examen des partenariats de l'OIM avec d'autres institutions, y compris les organisations multilatérales et celles de la société civile, et échange de vues sur la question ;
 - c) Examen des rapports du Directeur général ;
 - d) Fourniture au Directeur général d'informations, d'orientations et d'un appui selon qu'il convient ;
 - e) Rapports et recommandations au CPPF pour examen et suite à donner, s'il y a lieu.

2. En ce qui concerne la **gouvernance et les priorités organisationnelles** :
 - a) Examen de la gouvernance de l'OIM et des processus institutionnels et échange de vues sur la question, afin de faire en sorte que les structures de gouvernance de l'Organisation soient adaptées. Il s'agit, sans s'y limiter, de revoir les processus et pratiques suivis pour élire les membres du Bureau du Conseil de l'OIM, et de formuler une recommandation en temps voulu pour que les groupes régionaux informels englobent tous les États Membres afin de permettre un accès équitable à une représentation au sein du Bureau du Conseil de l'OIM ;
 - b) Examen des priorités et initiatives organisationnelles actuelles et futures et échange de vues sur la question ;
 - c) Fourniture au Directeur général d'informations, d'orientations et d'un appui selon qu'il convient ;
 - d) Rapports et recommandations au CPPF pour examen et suite à donner, s'il y a lieu.